

M. Dron. — Vous feriez un parfait adjoint. M. Brassart. — Mais nous sommes en présence de deux intérêts. Il existe en effet de petits propriétaires...

M. Brassart. — Il est probable que ce seront des riches qui se montreront les plus têtus.

M. Dron. — Eh bien, nous ne les ménagerons pas. Lorsque nous évaluerons des défalcations, nous nous les ferons connaître. Nous procéderons par petits paquets; tout ce qui se fera, vous en prendrez la responsabilité avec la possibilité de vous en défendre.

M. Quivrin. — On ne peut pas donner satisfaction à tout le monde. Nous avons des économies, ce sont ceux qui peuvent plus facilement payer qui critiquent l'administration.

M. Brassart. — Des propriétaires m'ont consulté; je leur ai fait voir les avantages qu'ils trouveraient en payant, ils m'ont compris. C'est leur intérêt.

M. Dron. — Vous dites bien; ils finiront par nous comprendre.

M. Englebert signale une rue particulière non mentionnée au rapport; c'est la rue du Presbytère, située près de l'église du Blanc-Seau. Il dit que les habitants dont les maisons sont adossées au presbytère, sont obligés de traverser la rue pour aller jeter leurs ordures. Il demande qu'on s'en occupe.

M. Dron. — Ça doit être curieux à voir. Nous fons faire une petite excursion par là.

Le rapport sur les rues particulières est adopté.

M. Englebert parle maintenant de la rue du Soudan, pavée et aqueducée, mais non éclairée. Ne pourrait-on pas commencer par elle?

M. Dron. — Le Blanc-Seau est vraiment un pays ignoré. Cette rue est inconnue. Il faudrait, je le vois, nous habiter à l'examen, par exemple, des rues particulières.

M. Verbecke signale certaines anomalies dans le service d'assistance obligatoire.

M. Dron. — Si vous admettez qu'on a droit de posséder des maisons et de toucher des pensions, ça va nous mener loin. Le département s'est ému des nombreux abus constatés. Il y a des gens qui cachent des valeurs, des livrets d'épargne, qui donnent leurs maisons à des prête-noms pour toucher la pension d'assistance. Nous ne pouvons pas rechercher ces abus, nous ne sommes que la commission centrale à régler les points que vous venez de soulever.

M. Quivrin. — Il est regrettable qu'on ne connaisse pas la loi d'assistance.

M. Dron. — Il vous est loisible de l'étudier.

LA FIEVRE SCARLATINE. M. Delattre demande si la ville de Tourcoing est encore consignée à la troupe.

M. Dron. — Il est évident qu'elle le sera jusqu'à ce qu'elle ne le soit plus. (Rires). Dès que la scarlatine aura complètement disparu, je me propose d'écrire au colonel du régiment. — Je ne suis pas des règlements, ça m'en a refusé les permissions à la suite d'un grand d'été, mais je m'intéresse à la situation. Je crois que la maladie est sur son déclin.

M. Masarel demande que le tramway de la ligne N° 1 fasse arrêt à un endroit dangereux, l'angle des rues du Calvaire et de Gand.

La séance publique est levée à 10 h. 50 et le Conseil se constitue à huis clos.

LES GREVES. A ROUBAIX. Une grève de tisserands. Douze ouvriers, sur vingt-deux, de l'atelier de M. Henri Lemay, tisseur à façon, 15, rue de la Vigne, se sont mis en grève, vendredi matin. Ils réclament des augmentations de 25, 30 et 40 % sur divers articles.

A WATTRELOS. Un conflit terminé. La grève de l'usine de M. Bernard, triporteur de bois de teinture, au Sartel, est terminée. Les cinq ouvriers ont obtenu les deux centimes d'augmentation à l'heure qu'ils réclamaient.

A TOURCOING. Chez les plafonneurs. Les ouvriers plafonneurs et aides avaient, ainsi que nous l'avons annoncé, sollicité l'arbitrage de M. Brocq, juge de paix du canton Sud.

Par l'intermédiaire du magistrat, les patrons avaient fait savoir à leurs ouvriers qu'ils attendaient une délégation vendredi matin, au siège du syndicat des entrepreneurs, rue du Haec.

Ces délégués ouvriers désignés par l'assemblée générale des grévistes se sont en conséquence rencontrés avec quatre patrons. Un seul de ceux-ci a pris la parole. Il a déclaré qu'à son avis, la délégation était trop peu nombreuse et qu'il ne discuterait que lorsque parmi les mandataires des ouvriers il y aurait six plafonneurs de sa maison.

Les ouvriers se sont retirés et ont informé M. le juge de paix de l'insuccès de cette entrevue. M. Brocq leur a conseillé la patience.

La situation du conflit est actuellement la suivante: Les plafonneurs demandent 48 centimes à l'heure, à la reprise et 50 centimes au ter mars prochain. Les aides 38 centimes également à la reprise et 40 centimes en mars 1940.

Dans une précédente entrevue, les patrons ont offert 47 centimes à la reprise et 48 centimes au ter août. Ils s'en sont remis pour le mois de mars, et n'ont pas examiné les revendications des aides.

La grève se poursuit sans incident.

A HALLUIN. Une grève de tisserands à l'établissement Jules Sion. Une grève de tisserands vient d'éclater dans l'important établissement de M. Jules Sion, rue des Processions, qui occupe environ 600 ouvriers. Ils trouvent que leurs papiers ne se produisent pas dans la distribution des chaînes, et au nombre de 805 environ, ils ont quitté l'atelier. Une entrevue a eu lieu entre M. Sion et une délégation des grévistes. M. Sion a répondu qu'il examinerait les réclamations formulées et qu'il verrait des suites à leur donner.

COMMUNICATIONS. ROUBAIX. — Fête du Pile. — Le Comité fait appel à tous les habitants pour la fête du Pile de la ville de Roubaix, qui donnera lieu à un grand concours de tir de la Bouchée de pain, et sera suivie d'un banquet général qui aura lieu samedi, 31 mai, à sept heures, dans le grand salon de la mairie de Roubaix, sous la présidence de M. le Maire.

A cette occasion, les services médicaux seront assurés par le char automobile et les services de secours par les sapeurs-pompiers de Roubaix. Le Comité fait appel à tous les habitants pour leur participation à ce concours de tir de la Bouchée de pain, qui sera suivi de la distribution de la Bouchée de pain à tous les habitants de Roubaix.

GRANDS MAGASINS DE VÊTEMENTS. Thiéry et Sigrand, Lille. A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, les magasins resteront ouverts, dimanche 28 toute la journée.

LILLE. UN GRAND MARCHE DE BLESSÉS CHEVELUS EN TONNERRE DE CHEVELUS. — Faut-il dire que les blessés chevelus, en se rasant, ont des difficultés à se faire pousser les cheveux. C'est pourquoi, à Lille, un grand marché de blessés chevelus a été organisé. Les participants ont apporté de nombreux cheveux, qui ont été vendus à un prix élevé.

GRANDS MAGASINS DE VÊTEMENTS. Thiéry et Sigrand, Lille. A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, les magasins resteront ouverts, dimanche 28 toute la journée.

LILLE. UN GRAND MARCHE DE BLESSÉS CHEVELUS EN TONNERRE DE CHEVELUS. — Faut-il dire que les blessés chevelus, en se rasant, ont des difficultés à se faire pousser les cheveux. C'est pourquoi, à Lille, un grand marché de blessés chevelus a été organisé. Les participants ont apporté de nombreux cheveux, qui ont été vendus à un prix élevé.

GRANDS MAGASINS DE VÊTEMENTS. Thiéry et Sigrand, Lille. A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, les magasins resteront ouverts, dimanche 28 toute la journée.

LILLE. UN GRAND MARCHE DE BLESSÉS CHEVELUS EN TONNERRE DE CHEVELUS. — Faut-il dire que les blessés chevelus, en se rasant, ont des difficultés à se faire pousser les cheveux. C'est pourquoi, à Lille, un grand marché de blessés chevelus a été organisé. Les participants ont apporté de nombreux cheveux, qui ont été vendus à un prix élevé.

GRANDS MAGASINS DE VÊTEMENTS. Thiéry et Sigrand, Lille. A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, les magasins resteront ouverts, dimanche 28 toute la journée.

LILLE. UN GRAND MARCHE DE BLESSÉS CHEVELUS EN TONNERRE DE CHEVELUS. — Faut-il dire que les blessés chevelus, en se rasant, ont des difficultés à se faire pousser les cheveux. C'est pourquoi, à Lille, un grand marché de blessés chevelus a été organisé. Les participants ont apporté de nombreux cheveux, qui ont été vendus à un prix élevé.

TREFFLE VAISSIER. Chronique locale ROUBAIX. Aujourd'hui, 22 mai.

BOISSON: le soir à 7 h. 15; coucher à 7 h. 30. LUNDI: nouvelle de 19 h. 15; quartet de 19 h. 30. MARDI: nouvelle de 19 h. 15; quartet de 19 h. 30. M. Dron, maire, et M. Brassart, adjoint.

Le Service postal de la Chambre de Commerce. La grève des postiers est maintenant terminée et le courrier qui pesait, de ce fait sur l'industrie et le commerce, est bien dissipé. Ce n'est pas trop tôt.

Le mal causé aux transactions commerciales par cette perturbation dans les services postaux fut, cette fois, il est vrai, beaucoup atténué, dès le commencement du conflit, par l'organisation sérieusement concertée à l'avance par les Chambres de Commerce. Il faut reconnaître qu'elle a rendu de très précieux services à la place de Roubaix au grand commerce, comme au moyen et au petit.

Mais on ne saurait prétendre remplacer par une organisation de fortune, les services de la Poste, machine compliquée dont les rouages s'engrènent parfaitement, à condition, bien entendu, qu'il n'en manque pas à l'appel, auquel cas la machine se détraque. Il semble bien que certains soient mépris sur le caractère de cette organisation et sur les services qu'elle attend; c'est qu'ils oublient qu'elle avait pour but de parer au plus pressé et d'assurer seulement ce qu'il lui était possible des services de la Poste. N'est-ce pas aller jusqu'à vouloir disposer à la Chambre de Commerce des centaines de lettres à destination de Roubaix même? D'autres y apportèrent leurs télégrammes...

On s'est plaint de ce que certains courtiers soient restés en souffrance, que des lettres, peu ou prou, n'aient pas été envoyées, par suite de l'engorgement survenu à la Chambre de Commerce de Paris, trois et quatre jours pour venir à Roubaix. On oublie que si elles étaient passées par la poste, ce retard eût été plus grand encore. On ne sait pas assez, en effet, que le service des ambulants fut supprimé pendant la grève et que la plupart des sacs de lettres non commerciales furent être convoyés par les messagers des Chambres de Commerce improvisés ambulants.

Somme toute, les services rendus par cette organisation, qui pouvaient, sans doute, à l'occasion, être améliorés dans le sens d'un triage plus rapide à Paris, sont indéniables. L'expérience qui vient d'être faite est tout à fait de nature à donner pleine confiance à nos commerçants et industriels pour qui la Poste est une absolue nécessité.

En avalant un bouton, une fillette est asphyxiée. RUE FRANKLIN. L'enfant succomba en quelques instants.

Un accident qui est tout un enseignement pour les mères de famille, vient de ravir, en quelques instants, une fillette de trois ans et demi à l'affection de ses parents, dans la situation des plus intéressantes est bien digne d'inspirer la compassion publique.

Il s'agit de la famille de M. Henri Delbecq, ancien garsieur au tissage Leclercq-Dupire, à Wattrelos, actuellement sans travail, et demeurant rue Franklin, 147. Cinq enfants, âgés de huit ans à huit mois, la composent, parmi lesquels la petite Jeanne, qui a succombé hier.

Vendredi, vers six heures et demie du soir, Mme Delbecq allaitait son dernier né, pendant que son mari était assis sur le seuil de la porte, et que, derrière lui, à quelques pas, la petite Jeanne jouait, assise dans le corridor de la maison. Soudain, un râle angoissant attira l'attention du père. Se retournant, il aperçut la fillette tombant évanouie à la renverse. L'enfant relevée aussitôt, il vit sa figure se congestionner, tandis que l'enfant faisait des efforts pénibles pour vomir. On comprit qu'elle avait avalé quelque objet, et une autre locataire de la maison tenta de lui porter secours. Elle enfouit son doigt dans la gorge, souleva le menton de l'enfant et, à l'aide d'une pincette, elle réussit à retirer de sa gorge, un bouton de sa chemise. Mais, malgré tous les efforts, il fut impossible de le retirer.

Dix minutes plus tard, M. le docteur Dupré, qu'on venait d'appeler dans le quartier, arriva rapidement, mais l'asphyxie était complète. Un fillet de sang s'échappait de la gorge; de l'avis des témoins, la pauvre enfant avait succombé presque aussitôt après avoir proféré le râle qu'on avait entendu.

La nouvelle de cet accident assésa bientôt de nombreux curieux devant la maison. Des renseignements que nous avons recueillis, il résulte qu'à aucun moment le père ni la mère n'avaient aperçu le bouton qu'ils se seraient empressés, disaient-ils, de retirer des mains de leur enfant. On croit que la fillette l'avait ramassé dans la rue.

Pendant toute la soirée, des nombreux voisins ont défilé devant le logement où reposait l'infortunée victime. Ses funérailles auront lieu lundi prochain, en l'église du Saint-Rédempteur.

LE GRAVE ACCIDENT DU VÉLODROME. L'état du coureur Antony reste inquiétant. Nous avons relaté les circonstances de la terrible chute qu'a fait au vélodrome roubaixien, le coureur Antony, engagé dans la course de jeudi après-midi. Le malheureux, soigné à la Fraternité, se trouvait toujours vendredi soir, dans le coma; aucune amélioration n'est donc produite dans son état.

Le sang continue à suinter par l'oreille gauche, et il semble bien que cette hémorragie ait été produite par une fracture du crâne en arrière de l'oreille, mais que le cuir cheveu empêche de distinguer.

Quoi qu'il en soit, l'état du malheureux coureur est toujours considéré comme très grave et inquiétant, à ce point que M. le docteur Buerrière a interdit toute visite. Le blessé a reçu dans la matinée, les derniers sacrements. Dans la journée, son frère, ainsi que plusieurs amis et organisateurs de la course, se sont présentés à la Fraternité pour prendre de ses nouvelles.

M. Ferrere Antony, âgé de 22 ans, est célibataire et demeure quai du Commerce, 10, à Douai. Coïncidence pénible: la mère du coureur est également gravement malade.

ASSOCIATION DU FONDS ROUBAISIN CONTRE LE CHÔMAGE INVOLONTAIRE. — Nous apprenons que la suite d'un vote émis, à l'unanimité, par les membres de l'Association du Fonds roubaixien, contre le chômage involontaire, M. Robert, inspecteur départemental du Travail, à Roubaix, vient d'être autorisé, par M. le Ministre du Travail, à accepter les fonctions de vérificateur chargé du contrôle des déclarations faites par les sociétés de secours mutuels adhérentes à cette association et ayant droit aux avantages prévus par ses statuts.

Par l'intermédiaire de son caractère également apprécié par ses collègues, les employés et les patrons, par ses fonctions, M. Robert était tout indiqué pour remplir cette délicate mission. L'association du Fonds roubaixien contre le chômage ne pouvait faire un meilleur choix.

Ainsi tombent les objections présentées sur le rôle qu'est appelé à remplir le contrôleur dans l'Association du Fonds de chômage.

LES CONFÉRENCES D'ÉDUCATION MILITAIRE. — En raison de nécessités de service qui retiendront au camp de Châlons, M. le lieutenant Picquendar, du 7^e régiment d'artillerie, la conférence que doit faire cet officier dimanche 29 mai est reportée à une date ultérieure.

LES FÊTES DU CUL-DE-FOUR. — On nous prie d'intéresser l'avis suivant: « Nous avisons les parents qui ont des garçons inscrits pour le cortège, qu'ils doivent les envoyer dimanche matin, de 9 heures à onze heures, au siège du Comité, 31, rue de la Bassé-Masure, pour la mesure des chaussures. Il s'agit, naturellement, des garçons qui ne se sont pas présentés jeudi matin. Ceux qui ont craint de prendre mesure, sont avertis qu'ils ne pourront figurer au cortège. »

Au sujet des jeunes filles de 16 à 19 ans, nous rappelons que le dernier délai pour l'inscription est fixé au dimanche 29 courant. Passé cette date, il ne sera plus accepté d'adhésions. Se présenter à l'adresse habituelle, 146, rue Daubenton.

UN ACTE DE VANDALISME. — Au cours de la nuit dernière, la famille de M. Ernest Dancette-Poupart, imprimeur, rue Fénelon, 3, à proximité de l'église de Saint-Rédempteur, a été réveillée en sursaut vers minuit, par un bruit violent de verre brisé, provenant d'un rez-de-chaussée. Un vandale, demeuré inconnu venait de lancer une bombe dans la vitrine du magasin, non protégée par un volet. La pierre après avoir brisé une grande glace mesurant 1 mètre 70 sur 1 mètre 30, et un centimètre d'épaisseur, avait ensuite réduit en miettes un autre carreau, puis traversant le magasin, était allée frapper la porte d'une pièce voisine, à cinq mètres de distance, y laissant une profonde empreinte. Quelques objets ont été détruits à l'éclatage; les dégâts sont estimés une centaine de francs.

Quand M. Dancette arriva à la porte du magasin, le malfaiteur avait disparu. L'imprimeur ne peut expliquer à quel mobile a obéi cet individu. Il a porté plainte au commissariat de police du 5^e arrondissement.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Les agents de sûreté Dhalluin et Herkenrath ont arrêté vendredi après-midi rue Infirmité, un tisserand, M. B. Baet, qui avait été condamné à l'expulsion par un arrêté d'expulsion. Cet individu sera conduit aujourd'hui à Lille.

PIANOS des premiers facteurs, les plus grand choix, les meilleurs prix. Maison SCREPEL, 138, Grande-Rue, Roubaix. 1101-6

UNE AFFAIRE DE VIOLENCES. — Un cabaretier de la rue Nain, M. Alfred Peters, demeurant au numéro 57, a porté plainte, pour violence, à M. Pages, commissaire de police du 3^e arrondissement, contre un marchand de jambon, M. Léon Dujardin, 28 ans, domicilié rue du Tilleul, 251.

Cet individu s'était rendu chez lui, hier vers huit heures du matin, pour lui demander le règlement d'un compte commercial. Soudain, entré dans une violente colère, le marchand voulut frapper la sœur du cabaretier qui l'accompagnait et prenait part à la discussion. M. Peters intervint. Saisi à la gorge, il fut alors terrassé dans le corridor de la maison, mais il put se dégager avant d'avoir été blessé sérieusement.

En même temps que M. Peters, la mère de ce dernier qui habite un appartement contigu à celui de M. Dujardin, a également porté plainte contre lui pour bris de clôture. La nuit précédente, le marchand avait enfoncé la porte de sa chambre pour se livrer à des violences sur la sœur de M. Peters, qu'il croyait réfugiée chez sa mère.

M. Dujardin a été l'objet d'un double procès-verbal pour bris de clôture et violences.

SPECIALITÉ DE DENTELLES, bas, pantalons, etc., à l'« Edelweiss », 15ter, rue Pauvreté, Roubaix. 6440-67

UNE BARRE DE FER SUR LE POUCE. — Un grand garçon de 25 ans, M. Jean-Claude, rue de la République, 10, a reçu sur le pouce droit une barre de fer pendant qu'il nettoyait une chemise. M. le docteur Buerrière, cour Monts Joggies, a été appelé à la main gauche par suite de la chute d'une barre.

M. le docteur Labbe a constaté des plaies par écrasement du médus de l'annulaire, de l'annulaire gauche avec broiement de la phalange du médus qui devra être immobilisé en un mois de repos avec infirmité permanente partielle.

BEURRE PUR 1,25; 1,35 le 1/2 kilo; beurres d'Avesnes, 1,40; beurre belge, 1,60. Laiterie des Halles, 51, rue Pierre-Motte, Rx.

EN MONTANT UNE POUTRE. — Un monteur de l'atelier de construction de M. Desmet-Lerouge, constructeur, Grande-Rue, 186 M. Joseph Derasse, âgé de 28 ans, demeurant rue de la République, 9, est tombé pendant le montage d'une poutre dans l'établissement de M. Emile Eloy, fabricant, boulevard Gambetta.

M. le docteur Trouvart, a constaté une fracture du péron gauche et de contusions multiples. Il a prescrit au blessé huit semaines de repos.

LES ENTREPRISES DU NORD, 6 à 12, boulevard de Paris, Roubaix, informent leur nombreuse clientèle qu'ils mettent toujours en vente des excellents vins rouges, garantis purs à partir de 0,35 le litre. 66017

PAR L'EMPLOI FRÉQUENT des pilules Sibone, les maladies de l'estomac disparaissent rapidement, l'appétit revient et une bonne nutrition donne force, vigueur. 65789

ENTREMENT DU SAMEDI 27 MAI 1939. — M. Pierre Gilman, huit heures et demie, église Saint-Jean-Baptiste, Roubaix.

CROIX. Un arrêté arbitraire de M. le Maire de Croix interdit le cortège des « Alpines ».

La Mairie nous communique la note suivante: En raison des troubles que peuvent susciter les manifestations patriotiques, nous avons décidé d'interdire le cortège des « Alpines », dont le local est situé au patronage Saint-Pierre, carrières Dupire, le maire de Croix a pris un arrêté interdisant tout rassemblement de plus de dix personnes sur le territoire de la commune, pendant les journées des samedi 27, dimanche 28 et lundi 29 mai.

Nous ne saurions trop blâmer la mesure prise par M. le Maire de Croix, qui, depuis son arrivée au pouvoir avait fait preuve d'un certain libéralisme. D'autre part, la société des Alpines n'est pas une société privée, elle a été officiellement reconnue par M. le Préfet du Nord, le 30 septembre 1903, et cette reconnaissance a été renouvelée le 18 mai 1908.

La crainte d'accidents invoquée par le Maire pour refuser aux gymnastes catholiques la liberté de la rue ne saurait être prise au sérieux. Les sociétés de gymnastique catholiques, dans toutes les villes où elles se sont réunies, n'ont jusqu'ici provoqué aucun accident, et si des incidents avaient dû se produire, ils auraient été évités par le fait non des catholiques, mais de leurs adversaires, ou peut-être d'autres.

D'autre part, cette mesure serait à soulever dans les quartiers de Croix, de la Croix-Branché, et de Saint-Pierre, une légitime indignation, puisqu'elle va léser les intérêts des commerçants du quartier qui tous, auraient profité peu ou prou de la venue à Croix des sociétés étrangères.

Nous nous demandons à quelle inspiration a obéi M. le Maire, lui qui, à différentes reprises, par un arrêté, accordé l'autorisation nécessaire pour les sociétés des Alpines? Tenaît-il, une fois de plus, à capituler devant les ordres de l'omnipotent Comité exécutif du Parti socialiste?

LA REVUE DES CHEVAUX qui devait avoir lieu le mercredi 4 juin, est reportée au vendredi 4 juin. Le Comité de rédaction fonctionnera à partir de 7 heures du matin, sur le Grand-Place.

AGISSANT DU TRAVAIL. — A l'initiative de M. Cochetou frères, M. Victor Vandenberghe, 48 ans, Grande-Rue, s'est brûlé les pieds en retournant un sac plein d'eau bouillante. Dix jours de repos; docteur Brochez.

WASQUEHAL. RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à huit heures, sous la présidence de M. Lejeune-Mulliez, maire.

Présents: MM. Dubuis, Bernasse, adjoints; Dupont, Jouveaux, Durand, Mille, Deduque, Dubois, Monton, Chetelat, Delalain, Azaïs, Gabriel, Juppis, Uytendaele. Absents: MM. Ladam, Coconné, Dubocq, Blondiaux, Lefebvre, Watelle.

M. Dupuis est nommé secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 12 mars dernier est adopté sans observation.

Attribution des bâtiments communaux. — Sur la proposition de la Commission des Bâtiments, le Conseil vote une somme de 1.600 francs, pour l'entretien des bâtiments communaux en 1939.

Construction d'objets de sculpture. — Le Conseil vote une somme de 1.133 francs 40, pour la réception des objets de sculpture destinés à la construction d'un objet de sculpture.

Attribution d'un terrain au Bureau de bienfaisance. — Sur la demande du Conseil d'Administration du Bureau de Bienfaisance, le Conseil donne un avis favorable pour la vente de terrain au Bureau de Bienfaisance. Le produit de cette vente servira à la construction de maisons à l'intention des petits ménages, au Capreau.

Sur la demande de M. le Maire, le Conseil vote une somme de 400 fr. 28, pour solde de compte, année 1938, en faveur de M. Vasseur.

Désignation des routes communales. — M. le Maire fait part au Conseil qu'à la suite des travaux effectués dans la commune pour la construction du grand boulevard, les chaussées ont été fortement abîmées par les charrois. Sur sa proposition le Conseil vote une délimitation par laquelle il sollicite du département une subvention pour la réparation de ces chaussées.

Le Conseil demande que les services des ponts et chaussées, soit chargé d'effectuer les travaux à son compte.

Création d'un poste d'adjoint à l'école du Centre. — Sur la demande de Mme Accard, directrice de l'école du Centre, le Conseil vote la création d'un troisième poste d'adjoint.

Rectification d'alignement de la rue Miribel. — Le Conseil vote la rectification d'alignement de la rue Miribel, à partir de la propriété de M. Delourme, jusqu'à l'avenue Hannart.

Attribution des chemins vicinaux. — Un crédit de 531 fr. 15 est voté pour couvrir les frais d'entretien des chemins vicinaux en 1939.

Demande de subvention. — La société de gymnastique l'Espérance, sollicite une subvention de 200 francs, pour acheter des équipements et participer aux concours qui auront lieu dans le courant de l'année. Plusieurs conseillers font observer que la fête du 1er mai dernier, la société n'était représentée que par une douzaine de membres. Après quelques explications données par le Maire et sur sa proposition, le Conseil ajourne la question.

Cours d'adultes et de couture. — Mme Gérard sollicite du Conseil municipal, une subvention pour récompenser les élèves les plus méritantes qui suivent les cours d'adultes et de couture. Le Conseil donne un avis favorable et vote une somme de 20 francs.

Patronage laïque du Capreau. — Le Conseil vote une subvention de 50 francs en faveur du patronage laïque du Capreau.

Pension. — La pension de jeune orphelin Théophile Delmaire, n'ayant pas été payée pour l'année 1937, le Conseil, à la demande de M. le Maire, vote cette somme.

Nomination d'un troisième cantonnier. — M. le Maire fait remarquer qu'à plusieurs reprises on a critiqué l'Administration municipale pour avoir occupé les cantonniers à des travaux autres que ceux qui leur sont destinés. Pour éviter ce qui est inconvenant et pour qu'à l'avenir les routes soient toujours bien entretenues, il propose au Conseil la nomination comme troisième cantonnier, de M. Louis Coquelet, et vote une somme de 338 francs pour son appointement en 1939. Le Conseil se range à l'avis de M. le Maire.

Un nouveau local pour le bureau de poste. — Sur la demande de l'Administration des Postes, le Conseil décide la construction d'un nouveau bureau des Postes. M. Mille. — Combien coûtera la construction? 12.000 francs!

M. le Maire. — La ville touchera le loyer et lorsque la somme sera payée, elle louera des locaux. M. le Maire fait remarquer au Conseil que les plans sont établis par M. Lemay, architecte de la commune. Le Conseil donne un avis favorable et renvoie la question à la Commission des Bâtiments.

Bureau d'enfants au Sanatorium. — Il reste à payer une somme de 541 fr. 05, pour le séjour des enfants au Sanatorium en 1938. Le Conseil vote le crédit nécessaire.

Honoraires de M. Lemay, architecte. — Une somme de 378 fr. 50, étant due par M. Lemay, architecte de la commune, pour les travaux effectués pendant les années 1937 et 1938, le Conseil vote cette somme.

Construction d'habitations à bon marché. — Le Conseil donne un avis favorable à un rapport présenté par l'Administration du Bureau de bienfaisance, demandant l'autorisation de construire un groupement de 250 logements pour la construction d'habitations à bon marché. Le rapport stipule que l'Administration a traité avec les constructeurs Lepers et Leopold Leroy et frères, pour des terrains au quartier de Noix-Pesnet, d'une valeur de 57.220 francs. La construction de ces maisons, y compris les terrains, évaluée à 235.000 francs, d'après les plans dressés par M. Lemay, architecte.

M. le Maire fait passer les plans des habitations sous les yeux des conseillers. Après quelques minutes de questions et de réponses, M. le Maire demande si quelqu'un n'a d'objection à formuler. Il ajoute que le Conseil ratifie la proposition de la Commission du Bureau de bienfaisance, il est nécessaire de voter deux centimes additionnels dans le cas où cette construction n'est pas terminée avant le 1^{er} septembre 1939.

Costes irrecouvrables. — Le montant des costes irrecouvrables est de 65 francs. — Approuvé.

Assistance obligatoire aux vieillards. — Le Conseil donne un avis favorable aux demandes d'assistance médicale gratuite et d'assistance obligatoire aux vieillards qui lui ont été formulées.

LANNOY. MORT DE SAUR THÉRÈSE. On annonce la mort, dans sa 59^e année, après une longue et douloureuse maladie, de Mlle Marie Crommelin, directrice de l'école privée des filles de cette commune, autrichienne, âgée de 59 ans, décédée le 25 mai 1939, à Lannoy, à 11 heures et demie.

Le décès a eu lieu au moment où l'application de lois sectaires obligent les congrégations religieuses à se dissoudre, la défunte portait ce titre; elle appartenait à l'Ordre des Sœurs Franciscaines dont la maison-mère se trouvait à Lille. Érudite à côté d'être écrivain, elle a été pendant son enseignement qu'elle pratiquait, depuis près de trente ans, on de quitter l'habit religieux, la dévouée directrice ne sut se résoudre à quitter ses chères élèves qu'elle aimait, et n'osa pas le constater, comme ses propres enfants. Mais malgré les vœux de ses collègues, elle aurait porté deuil, Mlle Crommelin demeurera saur Thérèse dans le cœur de tous et c'est communément par ce nom qu'on continuait de l'appeler.

Originaire d'Espierres, saur Thérèse était venue à Lannoy, vers la fin de sa vie, à l'école chrétienne des enfants et jeunes filles à Lys. Elle était naturalisée Française.

Par sa longue carrière, tout en faisant le bien, saur Thérèse a bien mérité de la population lilloise qui lui voue un véritable culte d'école et de reconnaissance. Elle est bien particulièrement regrettée de plusieurs générations à qui elle a inculqué une excellente instruction de bon sentiment religieux ce qui n'a pas peu contribué au bien-être de la commune.

Les obsèques ont eu lieu à Lannoy, le samedi 26 mai, à dix heures, en l'église paroissiale.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la tannerie de M. Poullet, au Bény, Pierre Lévy, 42 ans, s'est contusionné le fessier droit par suite d'un effort en portant un panier de beurre mouillé. Dix jours de repos; docteur Wartel.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine de M. M. Poullet, au Bény, Pierre Lévy, 42 ans, s'est contusionné le fessier droit par suite d'un effort en portant un panier de beurre mouillé. Dix jours de repos; docteur Wartel.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine de M. M. Poullet, au Bény, Pierre Lévy, 42 ans, s'est contusionné le fessier droit par suite d'un effort en portant un panier de beurre mouillé. Dix jours de repos; docteur Wartel.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine de M. M. Poullet, au Bény, Pierre Lévy, 42 ans, s'est contusionné le fessier droit par suite d'un effort en portant un panier de beurre mouillé. Dix jours de repos; docteur Wartel.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine de M. M. Poullet, au Bény, Pierre Lévy, 42 ans, s